

Rappel de céréales pour bébés Gerber de Nestlé au Canada en raison d'une potentielle contamination bactérienne

MONTREAL, le 5 août 2024 – Le Mouvement allaitement du Québec (MAQ) exprime ses profondes préoccupations suite au rappel des céréales pour bébés Gerber de marque Nestlé, annoncé aujourd'hui par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ce rappel concerne les céréales à l'avoine, banane et mangue qui ont été potentiellement vendues au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique, en raison d'une possible contamination par la bactérie *Cronobacter spp.*

Cette bactérie peut provoquer des infections rares, mais graves du sang et du système nerveux central. Elle a également été associée à des cas graves d'entérocolite nécrosante et de septicémie, particulièrement chez les nouveau-nés. Bien que la bactérie *Cronobacter* ne soit pas fréquemment liée à des maladies humaines, les infections qu'elle provoque peuvent être mortelles dans des cas.

Le MAQ souligne que l'allaitement reste la méthode la plus sûre et la plus bénéfique pour les nourrissons, tant pour leur santé que pour celle des mères. Conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), il est conseillé de pratiquer l'allaitement exclusif jusqu'à l'âge de six mois. Par la suite, l'introduction d'aliments complémentaires appropriés, tout en poursuivant l'allaitement jusqu'à deux ans ou plus.

Protéger les familles et sensibiliser le public

«La sécurité alimentaire des nourrissons est une priorité absolue. Le manque de soutien et la surabondance de messages marketing de l'industrie des substituts du lait maternel minent la confiance des mères dans leur capacité à allaiter, et cela doit cesser. Les familles doivent recevoir un soutien adéquat et être bien informées», soutient Karine Veilleux, coordonnatrice de la Protection de l'alimentation infantile.

Appel à l'action du gouvernement

Le MAQ exhorte le gouvernement du Canada à légiférer le Code de commercialisation des substituts du lait maternel, qu'il a signé, il y a plus de 40 ans, pour protéger les enfants et les familles. Une législation stricte et une réglementation rigoureuse sont nécessaires pour garantir que les produits de substitution respectent les normes de sécurité les plus élevées et pour empêcher les pratiques de marketing agressives qui peuvent induire les familles en erreur.

« Nous appelons le gouvernement du Canada à prendre des mesures pour intégrer le Code de commercialisation des substituts du lait maternel dans la législation fédérale. Il est crucial de protéger les nourrissons et de soutenir les familles dans leurs choix d'alimentation infantile », conclut madame Veilleux.

Pour plus d'informations sur ce rappel de produit, les consommateurs peuvent consulter le site web de l'ACIA ou les contacter directement.

À propos du MAQ

Le Mouvement Allaitement du Québec (MAQ) est l'organisme communautaire de référence en environnements favorables à l'allaitement. Dans de tels environnements, toutes les personnes et toutes les familles sont respectées et soutenues dans leur parcours d'allaitement et leurs situations concernant l'alimentation de leur enfant.

-30-

Contact :
Karine Veilleux
1-866-529-2221 poste 103
karine@mouvementallaitement.org